

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023

Présents : MM BEAULIEU Valérie, BONNETERRE Alexandra, BOUTY Anthony, BROUSSE Vanina, CHEVALIER Anick, CHEVALIER David, COURTILOUX-DELAGE Mathieu, FETIS Sandrine, GEMEAU Stéphane, MEILLAT Marie-Odile, PAGNOUX Romain, VARDELLE Jean-Christophe.

Excusés : M PETUREAU Jean-Paul, Mme BOUTET Frédérique

Absent : M. LAFONT Serge

Secrétariat : Mme GONTIER Nathalie

Secrétaire de séance : M. VARDELLE Jean-Christophe

### 1 - Délibérations

-Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 octobre 2023,

-DETR 2024 : cette année le conseil municipal envisage la création d'un chemin piétonnier sécurisé reliant la fleur de l'Age via le bord de la route départementale 948, le Pit via le bord de la route départementale 166 et la route de Lesterps via le bord de la route départementale 166, au Bourg de Saint-Maurice-des-Lions.

-Répartition des frais d'enquête publique entre les demandeurs : l'enquête publique validée lors du conseil municipal du 08 juin dernier a engendré les frais de parution et des frais de commissaire enquêteur. Ces frais seront proratisés aux nombre de demandeurs.

-révision tarifs assainissement : Monsieur le Maire propose à l'assemblée que le tarif de la redevance assainissement soit revalorisé chaque année de 10 € pour l'abonnement et ce jusqu'à la prise de compétence de l'assainissement par la Communauté de Commune en 2026. Il propose également de porter la partie proportionnelle à la consommation d'eau à 0.95 € le m3 en 2024 et d'augmenter de 0.05 € chaque année jusqu'en 2026. Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents décide d'appliquer ces augmentations.

-désignation d'un référent déontologie des élus locaux : le CDG 16 propose de mutualiser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, un dispositif de référents déontologues des élus locaux, dont la désignation pour chaque collectivité est rendue obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> juin dernier.

-Validation du RPQS : Dans le cadre de l'adhésion à Charente Eaux, il est nécessaire d'approuver le rapport sur la qualité de l'eau pour saisir les indicateurs de votre service sur SISPEA. Pour rappel, SISPEA permet aux collectivités organisatrices des services d'eau et d'assainissement de mettre à disposition du public les données annuelles du RPQS.

-prime pouvoir d'achat : une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en faveur les agents les moins rémunérés peut être versée aux agents concernés. Le Conseil approuve ce versement.

-annulation des loyers de novembre et décembre 2023 : M. le Maire expose à l'assemblée que l'association le Comptoir des Lions a été dissoute au 17 décembre 2023. Il est proposé d'annuler les loyers de novembre et de décembre 2023. Le Conseil valide cette décision à l'unanimité.

-participation aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques : reconduction jusqu'en 2026 inclus.

-consultation la Charpétie H 725 au profit de M. et Mme Dousseau : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion du 27 octobre 2021, le conseil municipal a répondu favorablement à la demande d'acquisition de M. et Mme DOUSSEAU Gérard. Il a été demandé à chaque propriétaire et habitant du village inscrit sur la liste électorale de la commune de se prononcer sur le projet de vente en répondant par « OUI » ou par « Non ». Un vote par correspondance a été mis en place le 24 novembre 2023. La date limite de retour des votes était fixée au 15 décembre 2023. Le 21 décembre les membres du bureau de vote ont procédé au dépouillement. Le résultat est OUI à l'unanimité. Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents décide de céder à M. et Mme Dousseau Gérard la parcelle H 725, désaffecte la parcelle du domaine public communal, demande à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à la vente ainsi que les actes notariés dont la rédaction est confiée à l'étude de Maître HEBRAS, Notaire à Confolens.

## 2- Décisions diverses,

-zone d'accélération des énergies renouvelables : au vu de la complexité du sujet il est proposé de prendre de plus amples renseignements, les conseillers sont mis également à contribution pour recueillir des informations sur le sujet qui sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil. Eventuellement mettre en place un cahier de recueil des avis des habitants.

## 3 – Informations diverses

-Les tarifs du gîte seront révisés après le passage des Gîtes de France et au vu des derniers aménagements à l'intérieur avec l'installation d'un lave-vaisselle, il est également prévu l'installation d'une box. A l'extérieur avec aménagement du parking, d'une terrasse ainsi que l'installation de fils à linge.

- Distributions des Colis aux personnes de 70 ans et plus – fait le samedi 16 décembre 2023

- Distributions du bulletin municipal – fait le jeudi 21 décembre 2023.

- Vœux du Maire du samedi 06 janvier 2024 – affiches pour panneaux d'affichage et commerces.

- Enquête publique pour l'installation de panneaux photovoltaïque au sol au lieudit « des Cros » : sensibilisation de riverains du hameau des Nouhuds sur l'impact paysager.

-courrier de l'association Nature et Cie St-Maurice : rejet de la requête du promoteur qui souhaitait installer 3 éoliennes de 180 m à la Brouterie

**Prochain Conseil municipal : jeudi 25 janvier 2024 à 20 h 30**

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30 mn.

Le Maire, David CHEVALIER,

Le Secrétaire, Jean-Christophe VARDELLE